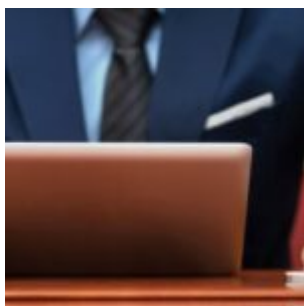


Avocats



© 2016 Les Echos Publishing

Le Conseil national des barreaux (CNB) a récemment annoncé qu'il mettra en ligne, au mois de mai, une plate-forme de consultations juridiques à distance.

Elle permettra aux 63 000 avocats inscrits au barreau et en exercice de délivrer, au moyen d'une interface personnelle sécurisée, des conseils juridiques par Internet ou par téléphone. Il appartiendra à chacun d'entre eux de fixer librement leurs modalités d'intervention et leurs honoraires.

Partant du principe que la prestation juridique et l'offre des avocats devaient s'élargir précisément sur le numérique, la création de cette plate-forme avait été entérinée en juillet dernier par l'Assemblée nationale du CNB. Son lancement a toutefois pris du retard pour des raisons techniques et alors qu'il était initialement prévu qu'elle soit créée dans le cadre d'un appel d'offres, le CNB a finalement racheté un site Internet déjà existant www.myavocat.fr.

« Notre plate-forme ne doit pas être une plate-forme à l'équivalent de celle que nous connaissons actuellement qui ne sont pas des plates-formes développant des conseils et des accompagnements pertinents et juridiquement sûrs. Ce que nous voulons c'est que ce soit une plate-forme dédiée aux avocats, avec la compétence des avocats et la déontologie des avocats » a indiqué Pascal Eydoux, président du CNB, interrogé en janvier dernier par Le Monde du Droit.

© 2016 Les Echos Publishing